

— Demande d'adhésion à la FFF

(Membres experts)

L'adhésion d'un expert au Collège est intuitu personae, plusieurs membres d'une même structure peuvent y adhérer.

1. Candidature au Collège des Experts

Afin de candidater au Collège des Experts de la Fédération Française de la Franchise, l'expert postulant aura à constituer un dossier d'adhésion reprenant les éléments suivants :

- Le bulletin de candidature rempli et signé,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Le bilan d'activité global du postulant (avec détails des clients et des services apportés),
- Le bilan d'activité du postulant spécifique à la franchise,
- Deux lettres (au minimum) émanant de parrains franchiseurs **adhérents à la FFF**, présentant, de **manière circonstanciée**, les conditions dans lesquelles ils ont utilisé les services du postulant,
- Une présentation de la société sous le nom de laquelle il exerce,
- L'ensemble des articles et/ou travaux publiés concernant la franchise dont le postulant est l'auteur, à titre individuel ou collectif, si existant,
- Un extrait K-bis récent de la société sous le nom de laquelle il exerce, si existant,
- Des lettres de recommandation d'autres franchiseurs et/ou experts, adhérents à la FFF, si existant,

2. Mise en place de la Commission d'admission

A la réception du dossier d'adhésion complet, le candidat se verra proposer des créneaux afin d'organiser sa commission d'admission.

Cette commission sera composée de deux administrateurs et de permanents de la FFF dont la Déléguée Générale, qui se réuniront en présentiel à la FFF (ou en distanciel si besoin) en présence du postulant. Celui-ci devra être accompagné d'un de ses parrains. Au cours de cet entretien d'une durée d'une heure environ, le postulant est invité à présenter, entre autres, son métier, son parcours, sa politique de fonctionnement, ainsi que ses expériences dans le secteur de la franchise.

La défense des intérêts et la promotion de la franchise étant des missions essentielles de la FFF et nécessitant de l'ensemble de ses membres un haut niveau de compétence et de probité, la Commission veillera à s'assurer que tout postulant possède une réelle expertise en matière de franchise et adhère aux principes fondamentaux du Code de Déontologie Européen de la Franchise, défendus par la FFF.

3. Présentation du dossier d'adhésion au Conseil d'Administration.

Suite à cet entretien, la Commission d'admission se réserve le droit de consulter les références du candidat et/ou ses parrains.

4. Décision du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration statue sur la demande d'adhésion au vu des pièces et de l'avis transmis par la commission d'admission. Le Conseil pourra prendre, avant toute nouvelle admission, l'avis des membres en place du Collège des experts.

5. Communication de la décision finale.

A réception de la décision d'acceptation de l'adhésion par le Conseil d'Administration, le nouveau membre s'oblige au paiement d'un droit d'entrée de 5 000 € et d'une cotisation annuelle de 2 500 €. Pour toute information sur l'admission d'un membre au Collège des Experts de la FFF, se référer à l'article 6.3 du règlement intérieur de la FFF.

La confidentialité

Toutes les personnes ayant eu à connaître des pièces du dossier que vous aurez signalées comme confidentielles sont tenues par l'obligation de discrétion, ainsi que toutes celles qui ont participé aux entretiens.

Nom :

Prénom :

Tél. :

Mail :

Je, soussigné(e), demande mon adhésion au Collège des experts de la FFF. Je retourne :

- Le bulletin de candidature dûment rempli et signé,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Mon bilan d'activité global,
- Mon bilan d'activité en franchise,
- Deux lettres (au minimum) émanant de parrains franchiseurs adhérents à la FFF, présentant, de façon circonstanciée, les conditions dans lesquelles ils ont utilisé mes services,
- Une présentation de la société au nom de laquelle j'exerce,
- L'ensemble des articles et/ou travaux publiés concernant la franchise dont je suis l'auteur, à titre individuel ou collectif, le cas échéant.
- Un extrait K-bis récent de la société sous le nom de laquelle j'exerce, si existant,
- Les lettres de recommandation d'autres franchiseurs et/ou experts, adhérents à la FFF, le cas échéant,

Ce document nous permet de renseigner au mieux les publications et le site de la FFF.

Merci de bien vouloir le remplir lisiblement, en mentionnant tous les détails que vous jugerez utiles. Les informations non confidentielles de ce document seront notamment mentionnées dans la rubrique Experts du site de la FFF, www.franchise-fff.com.

Les informations publiées seront relatives aux parties 1 à 3. Les parties 4 et suivantes sont confidentielles (non publiées).

1. Informations générales

Nom :
 Prénom :
 Tél :
 Courriel :
 Cabinet / Société :
 Raison sociale :
 Forme juridique :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Site internet :
 Fonction au sein du cabinet / société :

2. Domaine(s) d'expertise

- Conseils juridiques
 - CONSEIL EN DROIT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION
 - CONSEIL EN PROPRIETE INTELLECTUELLE
 - CONSEIL DU DROIT DU NUMERIQUE
 - CONSEIL EN DROIT DE L'IMMOBILIER
 - CONSEIL EN DROIT SOCIAL

- Conseils en création, structuration, développement et management de franchise
 - CONSEIL EN CRÉATION DE RESEAUX DE FRANCHISE
 - CONSEIL EN DÉVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE
 - CONSEIL EN MANAGEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE
 - CONSEIL EN AUDITS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS
 - CONSEIL EN RECRUTEMENT (DIRECTEURS, ANIMATEURS, DÉVELOPPEURS RÉSEAUX ET FRANCHISÉS)
 - CONSEIL EN GEOMARKETING ET ETUDES DE MARCHÉ

- Conseils comptables, financiers et assurances
 - CONSEIL EN EXPERTISE COMPTABLE
 - CONSEIL EN FINANCE, AUDIT ET GESTION
 - CONSEIL EN SOLUTIONS DE FINANCEMENT FRANCHISEURS ET FRANCHISES

- Conseils en marketing et communication
 - CONSEIL EN MARKETING ET COMMUNICATION
 - CONSEIL EN COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS RÉSEAU
 - CONSEIL EN COMMUNICATION DIGITALE ET MARKETING D'INFLUENCE

- Conseils en stratégie digitale
 - CONSEILS EN STRATÉGIE DIGITALE
 - CONSEIL MÉDIA

3. Expérience dans la franchise

Date de la première année d'intervention dans la franchise :

Typologie de réseaux accompagnés :

- Franchise : %
- Licence de marque : %
- Concession : %
- Affiliation : %
- Coopérative et groupement : %
- Intégré : %
- Autre : - ... %

Les pourcentages sont donnés à titre indicatif.

Types de clients accompagnés :

- Franchiseurs
- Franchisés

Nombre de clients accompagnés au cours des 3 dernières années :

Principaux secteurs d'activités des réseaux accompagnés :

- L'alimentaire
- L'équipement de la personne
- La maison, les loisirs
- Les services
- L'hôtellerie, la restauration

Exemples de missions significatives :

1)

.....

.....

.....

.....

.....

2)

.....

.....

.....

.....

.....

3)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Titre(s) - Diplôme(s) - Référence(s) professionnelle(s) :

.....
.....
.....

Langue(s) étrangère(s) pratiquées :

Publication(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Description de la structure

Description des activités du cabinet / société :

Structure du cabinet / société :

- Nombre d'associés :
- Nombre de collaborateurs :
- Organisation en place :
.....
.....

Correspondant(s) ou bureau(x) en France ou à l'étranger (adresse / tel / mail) :

.....

Références professionnelles attestées par le client sauf impossibilité déontologique :

.....
.....
.....
.....
.....

5. Motivation

Motivation pour rejoindre les experts FFF :

.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

Contributions envisageables (conférences, ateliers, publications, formations etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

6. Engagements extérieurs

Etes-vous actuellement engagé(e) auprès d'une ou plusieurs organisations professionnelles (fédérations, associations, syndicats, etc.) :

- Oui
 Non

Si oui, lesquelles :

Avez-vous déjà assuré des interventions dans un cadre académique ou de formation (universités, organismes de formation etc.) :

- Oui
 Non

Si oui :

- Nom de la (des) structure(s) / cursus :
 - Sujets abordés :
-
-
-
-
-

Avez-vous des participations financières dans une ou plusieurs enseignes :

- Oui
 Non

Si oui, pouvez-vous préciser le(s) nom(s) de(s) enseigne(s) ?

.....

Etes-vous impliqué(e) dans un média ou une activité de production de contenus (presse, podcast, clubs, etc.) :

- Oui
 Non

Si oui, pouvez-vous préciser le(s) média(s) et la nature de cette implication :

.....

.....

.....

7. Engagements FFF

- Je m'engage à fournir des informations claires et sincères sur mon activité et laisse libre la Fédération Française de la Franchise d'utiliser ces données pour constituer le fichier du collège des Experts de la FFF.
- J'atteste avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement intérieur et la charte de l'expert FFF.
- Je reconnais avoir pris connaissance du Code de déontologie européen de la franchise et m'engage à le respecter et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour en assurer le respect par mes clients.

Fait à
Signature

Le

Contacts :

Boris Fleche – Directeur Formation et Développement - b.fleche@franchise-fff.com / 06 18 52 63 21

Chloé Doguet – Chargée de Développement - c.doguet@franchise-fff.com / 06 62 87 90 37

Afin de faire bénéficier ses adhérents de l'ensemble de ses services, la Fédération Française de la Franchise doit nécessairement traiter et collecter leurs données personnelles. Ces données pourront être transmises à la société FFF SERVICES, et le cas échéant à certains prestataires et/ou partenaires de la Fédération.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante : info@franchise-fff.com, en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous signaler dans les meilleurs délais tout changement.



in    www.franchise-fff.com

Fédération Française de la Franchise - 29 boulevard de Courcelles - 75008 Paris Tél. : 01 53 75 22 25 - contact : info@franchise-fff.com